

REPUBLIQUE DU BURUNDI
CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1/C.12 DU 14 AVRIL 2005 PORTANT RATIFICATION PAR
LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE PRET ENTRE
LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE FONDS AFRICAIN DE
DEVELOPPEMENT (PROGRAMME D'APPUI AUX
REFORMES ECONOMIQUES - PAREG)).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'Accord de Prêt entre la République du Burundi et le Fonds Africain de Développement signé le 12 janvier 2005 à Tunis pour financer le Programme d'appui aux Réformes Economiques et à la Gouvernance ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale de Transition et le Sénat de Transition ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : L'Accord de Prêt entre la République du Burundi et le Fonds Africain de Développement signé le 12 Janvier 2005 à Tunis pour financer le Programme d'appui aux Réformes Economiques et à la Gouvernance est ratifié.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 14 / 04 / 2005

Domitien NDAYIZEYE

VU ET SCELLE DU SCAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Didace KIGANAHE



REPUBLIQUE DU BURUNDI
CABINET DU PRESIDENT

**INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU
BURUNDI DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA REPUBLIQUE DU
BURUNDI ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT
(PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES
ECONOMIQUES - PAREG).**

NOUS, DOMITIEN NDAYIZEYE

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ayant vu et examiné l'Accord de prêt ente la République du Burundi et le Fonds Africain de Développement signé le 12 janvier 2005 à Tunis pour financer le Programme d'appui aux Réformes Economiques et à la Gouvernance ;

I'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties en vertu des dispositions qui y sont contenues et conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 14/04/2005

VU ET SCHELLE DU SEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX



Domitien NDAYIZEYE

Didace KICAFIHI